

LA PAUSE ACTU

JURIDIQUE



**Hausse de la flat
tax 2026 : faut-il
encore se verser
des dividendes ?**



Pourquoi le PFU ou flat tax passe-t-il à 31,4 % ?

La LFSS 2026 acte une augmentation de 1,4 point de la CSG. Les prélèvements sociaux passent ainsi de **17,2 %** à **18,6 %**.

➤ **Le taux global du PFU grimpe donc à 31,4 %.**

RÉCAPITULATIF	AVANT LFSS 2026	APRÈS LFSS 2026
Impôt sur le revenu, composante du PFU	12,8 %	12,8 %
Prélèvements sociaux	17,2 %	18,6 %
Taux global du PFU, ou flat tax	30,0 %	31,4 %

Quels sont les revenus concernés par la hausse de la flat tax ?

La révision du taux à **31,4 %** concerne la **majorité des revenus du capital** et s'appliquera systématiquement aux catégories suivantes :

- les **revenus de capitaux mobiliers (dividendes, intérêts, trusts)** ;
- les **plus-values mobilières** ;
- les **bénéfices de location meublée** (sous conditions) ;
- la fraction des gains issus des **attributions gratuites** d'actions (AGA) pour la part < à 300 000 € par an ;
- le gain d'exercice de **BSPCE** ;
- le gain d'exercice lié à des **stock-options** attribuées avant le 28 septembre 2012 ;
- les gains liés à la **cession d'actifs numériques et de cryptoactifs**.

Quels revenus sont préservés par cette réforme ?



Le taux de 30 % **reste en vigueur** pour **certains investissements** spécifiques :

- les **intérêts et primes d'épargne** de CEL et PEL ;
- les **plans d'épargne populaire** (PERP), les produits attachés aux **bons ou contrats de capitalisation** ainsi que les **placements des contrats d'assurance-vie** ;
- les **plus-values immobilières** et les **revenus fonciers classiques**.

Rétroactivité fiscale : les revenus 2025 peuvent-ils être concernés ?



REVENUS DU PATRIMOINE

La CSG étant prélevée en même temps que **l'impôt sur le revenu**, la hausse s'appliquera de manière rétroactive dès **l'imposition de vos revenus 2025**.



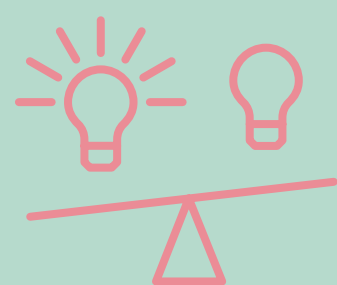
REVENUS DE PLACEMENT

La CSG étant prélevée à la source, la hausse ne s'appliquera **qu'à compter du 1^{er} janvier 2026**.

Comment optimiser votre arbitrage rémunération-dividendes ?

Jusqu'à présent, les dividendes étaient souvent **plus intéressants fiscalement que le salaire**, chargé en cotisations sociales.

Avec ce relèvement de la fiscalité du capital, **l'arbitrage entre rémunération et dividendes** mérite d'être recalculé avec précision.



L'augmentation du taux mènera inexorablement les dirigeants à réfléchir sur l'équilibre parfait entre :

la protection sociale
(retraite, prévoyance)
conférée par
le **salaire**

la **perception**
immédiate de
trésorerie issue
des **dividendes**.

Stratégie patrimoniale : pourquoi sécuriser vos décisions ?

Pour sécuriser vos décisions, plusieurs points méritent d'être examinés **dès maintenant** :

1

Simuler vos dividendes nets avec un PFU à 31,4 % ;

2

Comparer le PFU et le barème progressif de l'impôt sur le revenu ;

3

Surveiller la **date de mise en paiement** des dividendes ;

4

Recalculer l'équilibre entre **rémunération et dividendes.**

**Vous souhaitez
aller plus loin
sur ce sujet ?**

Retrouvez notre
article sur :

implid.com

imp/id